

Informations de base	
2007/0804(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Traité de Prüm: approfondissement de la coopération transfrontière, notamment en vue de lutter contre le terrorisme et la criminalité transfrontière. Initiative Belgique, Bulgarie, Allemagne, Espagne, France, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Slovénie, Slovaquie, Italie, Finlande, Portugal, Roumanie et Suède Modification 2021/0410(COD) Voir aussi 2015/0804(CNS) Voir aussi 2015/0805(CNS) Voir aussi 2015/0806(CNS) Voir aussi 2015/0813(CNS) Voir aussi 2016/0813(CNS) Voir aussi 2016/0814(CNS) Voir aussi 2016/0815(CNS) Voir aussi 2019/0012(NLE) Voir aussi 2019/0013(NLE) Subject 7.30.20 Lutte contre le terrorisme 7.30.30 Lutte contre la criminalité 7.40.04 Coopération judiciaire en matière pénale	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2007/0804(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Modifications et abrogations	Modification 2021/0410(COD) Voir aussi 2015/0804(CNS) Voir aussi 2015/0805(CNS) Voir aussi 2015/0806(CNS) Voir aussi 2015/0813(CNS) Voir aussi 2016/0813(CNS) Voir aussi 2016/0814(CNS) Voir aussi 2016/0815(CNS) Voir aussi 2019/0012(NLE) Voir aussi 2019/0013(NLE)
Base juridique	Traité sur l'Union européenne (après Amsterdam) M 30-p1-aa, b Traité sur l'Union européenne (après Amsterdam) M 031-p1-aa Traité sur l'Union européenne (après Amsterdam) M 034-p2c Traité sur l'Union européenne (après Amsterdam) M 032
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	LIBE/6/46815